

PRÉVOYANCE FLEXIBLE

Opération de renouvellement des choix du 1^{er} au 31 décembre 2009

Les nouveautés :

- 😊 Majoration du capital décès de base de 25% du salaire annuel de référence,
- 😊 Majoration du capital décès par enfant à charge de 25 % du salaire annuel de référence,
- 😊 Attribution d'une unité supplémentaire par enfant à charge (4 unités par enfant),
- 😊 Renouvellement des choix une fois par an en décembre.



Pour bénéficier pleinement de ces améliorations, il est nécessaire d'actualiser votre contrat.

Dans un 1^{er} temps : n'hésitez pas à imprimer la nouvelle brochure,

- ⇒ le lien intranet : <http://mediab2e.group.echonet/file/49/3/236493.pdf> (touche CTRL + clic pour ouvrir le lien)

En prendre connaissance facilitera vos choix pour assurer, à vous-même et à votre famille, une protection personnalisée en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

La notion " d'enfant à charge " est importante pour la détermination de votre nombre d'unités de garantie.

Enfants à charge pour le contrat de prévoyance flexible

Vos enfants mineurs et ceux de votre conjoint sont systématiquement considérés à charge. Ils sont considérés à charge jusqu'à leur 28^{ème} anniversaire si :

- ils poursuivent leurs études, sont en apprentissage, travaillent dans le cadre d'un stage ou d'une formation en alternance (contrat de qualification, d'adaptation, d'orientation, initiative emploi, emploi solidarité, emploi jeune...),
- ils n'ont pas eu d'activité salariée à temps plein pendant plus de 3 mois consécutifs au cours des 12 mois précédant le décès,
- vous leur versez une pension alimentaire, suite à un divorce.

Vos enfants et ceux de votre conjoint sont considérés à charge, quel que soit leur âge, s'ils sont invalides.

Vous disposez d'un nombre d'unités de garanties en fonction de votre situation familiale : **5 unités** pour vous-même et **4 unités** par enfant à charge. Ces unités permettent de construire une prévoyance correspondant à vos priorités par une affectation aux garanties que vous souhaitez privilégier.

Dans un 2^{ème} temps : connectez-vous au site de la Prévoyance flexible,

- ⇒ le lien intranet : <http://prevoyanceflexible.ams> (touche CTRL + clic pour ouvrir le lien)

Précisez votre identifiant et votre mot de passe annuaire et procéder à la mise à jour de votre contrat. La période de renouvellement des choix a lieu du 01/12/2009 au 31/12/2009, si vous avez déjà saisi un choix durant cette période vous pouvez, jusqu'au 31/12/2009, le modifier.



N'oubliez pas : date limite ⇒ 31/12/2009 pour actualiser votre contrat